Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900484-20251215-DEL202565-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EDERN

Date de convocation
2 décembre 2025

Date d'affichage de la convocation :
2 décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 17

DEL-2025-65

OBJET

Taux d'imposition 2026

VOTE
POUR : 17
Contre : 0
Abstention : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, maire

Etaient présents : Magali CAIGNEC, Jean-Paul COZIEN, Pierre-Alain FEREC, Emmanuel GUEGUEN, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET, Daniel INIZAN, Stéphane JAYR, Bernard JOUAN, Sandrine LE GOFF, Cyrille LE GUEN, Danièle LE STER, Daniel MAZE, Anne-Marie RIOU, , Maryline RIVIERE et Christelle TREUT

Était absent et représenté : Christophe PETIT,
Étaient absents et excusés : Jean-Christophe MAHE et Camille GUILLOUX

Secrétaire de Séance : Anne-Marie RIOU

Monsieur le Maire propose de maintenir pour l'année 2026 les taux d'imposition des taxes foncières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de ne pas changer les taux qui restent donc les suivants pour l'année 2026 :

- Foncier bâti..... 31.68 %
- Foncier non bâti..... 42,81 %.
- TH 13.70 %

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul COZIEN.

MAIRIE D'EDERN (FINISTÈRE)